

DEPARTEMENT DU CALVADOS
COMMUNE DE VER SUR MER

Arrêté n°39-24
Portant sur la FERMETURE DE L'AIRE DE
JEUX PLACE CHURCHILL

La MAIRE,

VU la loi 82-213 du 2 Mars 1982, modifiée par la loi 82-623 du 22 Juillet 1982 relative aux droits et libertés des Communes, des Départements et des Régions,
VU le Code Général des Collectivités Territoriales,
VU les articles R 10, R 225 et 227 du Code de la Route,
VU l'instruction interministérielle sur la signalisation routière établie en application de l'arrêté du 24 Novembre 1967 modifiée par les arrêtés des 17 Octobre, 23 Juillet 1970, 8 mars 1971, 20 Mai 1971, 10, 15, 25 et 26 Juillet 1974 et 6 Juin 1977,
VU la loi du 30 Novembre 1987,

CONSIDÉRANT l'état de dégradation des équipements de l'aire de jeux installée place Churchill,
CONSIDÉRANT qu'il convient de sécuriser la zone,
CONSIDÉRANT que pour des raisons de sécurité, il convient d'interdire l'accès à l'aire de jeux, dangereuse pour le public,
CONSIDÉRANT qu'il incombe à l'autorité investie du pouvoir de police locale de prendre toutes mesures propres à assurer la sécurité publique ;

ARRÊTE

ARTICLE 1 : L'accès à l'aire de jeux installée place Churchill à Ver-sur-Mer sera temporairement fermée au public à compter du 19 avril 2024.

ARTICLE 2 Afin de sécuriser et d'interdire l'accès sur le site, une signalétique sera mise en place par les services techniques de la commune.

ARTICLE 3 : Le présent arrêté sera affiché et publié conformément à la réglementation en vigueur.

ARTICLE 4 : Madame la Maire et le responsable des services techniques de la commune de Ver-sur-Mer sont chargés de l'exécution du présent arrêté.

Ver sur Mer le 19 avril 2024

La Maire,



Lysiane LE DUC DREAN

Destinataires :

- M. le Major du Groupement de Gendarmerie de Courseulles
- M. le Directeur du Service Départemental d'incendie et de secours SDIS
- M. GRICOURT - Responsable technique VER SUR MER
- Mme MADELAINE - ASVP